



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 50/2015

au Conseil communal

* * *

**Crédit d'ouvrage pour le trottoir Nord
du Carrefour Judée-Village**

et

**Rapport sur le Postulat P.-O. Hornung et consorts
« Cheminement piétonnier Terreaux-Village-Gare –
Le parcours du hérisson »**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité vous présente dans ce préavis une proposition de création d'un trottoir au Nord du Carrefour Judée-Village.

1. Préambule

Afin d'accompagner le Plan Partiel d'Affectation (PPA) établi sur le secteur « Sus le Rotte » (Parcelle No 164), et dans le cadre du Plan d'Extension Partiel (PEP) « Romanel-Village », le carrefour situé entre le chemin de la Judée et le chemin du Village a été transformé en 2012 pour créer un espace public vivant : modération du trafic, espace piétonnier en prolongement de celui réalisé sur la Parcelle No 164, mise en valeur de la fontaine, amorce d'une promenade verte. Ces aménagements privilégiaient le trottoir Sud du chemin du Village, en liaison avec le chemin de la Judée.

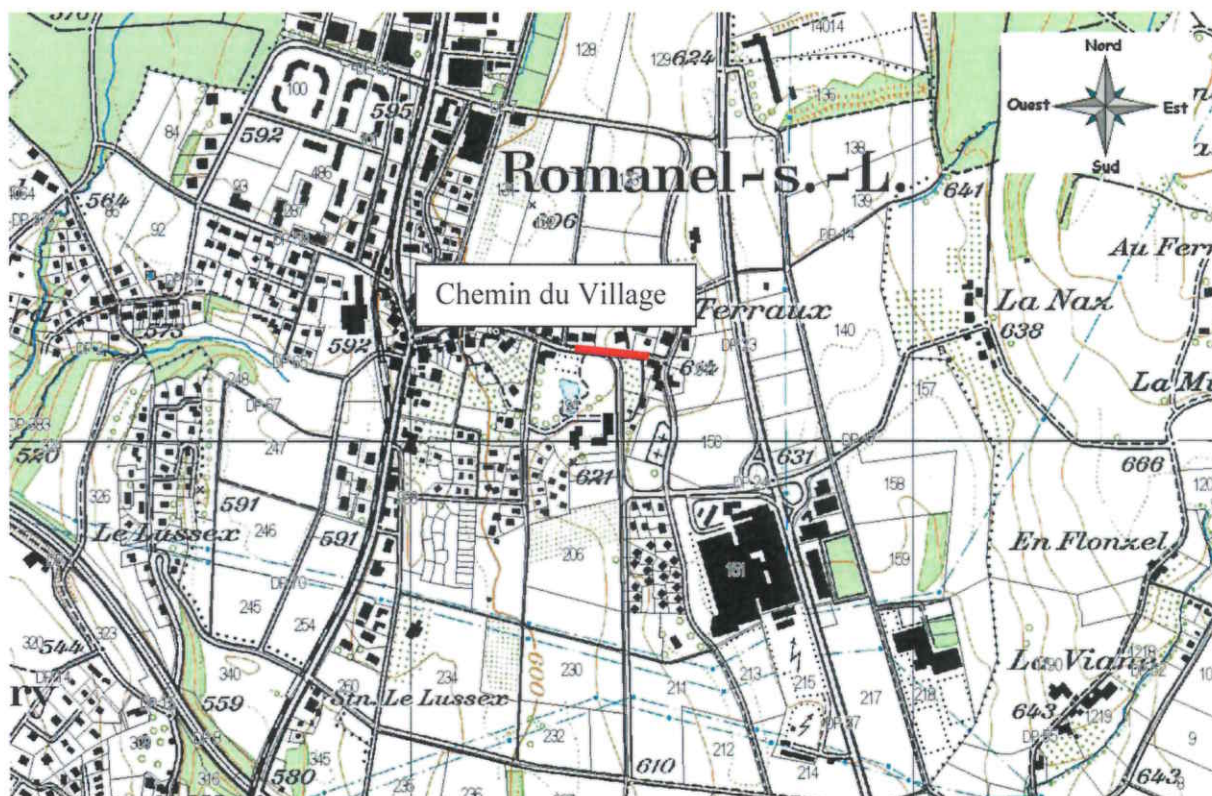
Aujourd'hui, le PPA « Le Village » est en cours d'acceptation. Il prévoit notamment la création d'aires de mouvement (sous forme de place, rue, cour) au droit des Parcelles Nos 162 et 160. Le développement de nouvelles aires de construction est anticipé en créant un cheminement Nord, permettant ensuite de traverser le chemin du Village au droit de l'Administration communale, par le passage piétons sécurisé.

Afin d'assurer cette mobilité, le présent projet consiste en l'aménagement de ce trottoir, au droit de la Parcelle No 161, faisant ainsi le lien entre le cheminement issu de la Parcelle No 178 et le trottoir existant sur la Parcelle No 162.

2. Situation

Site :

Le chemin du Village se trouve à l'Est du centre du village.



Zones :

Le trottoir borde deux types de zones de construction :

- Zone d'habitation de faible densité
- Zone de centre de localité (zone village).



-  Zone d'habitation de faible densité
-  Zone de centre de localité (zone village)
-  Zone d'installations (para-)publiques
-  Trottoir projeté

Circulation :

Le trafic journalier moyen sur le chemin du Village, à l'Ouest du carrefour avec le chemin de la Judée, est de 2'400 véhicules / jour (données 2009).

Le trafic journalier moyen sur le chemin du Village à l'Est du carrefour n'est pas connu.

Le trafic journalier moyen sur le chemin de la Judée, depuis le carrefour, est de 2'700 véhicules / jour (données 2009).

La vitesse de circulation automobile est limitée à 50 km/h.

Aucun transport public n'emprunte le chemin du Village.

Il n'est prévu aucun aménagement pour les deux roues légers dans le présent projet.

L'aménagement de ce trottoir permet la continuité de la circulation piétonne entre la partie Est du chemin du Village, avec notamment le débouché du chemin de la Parcelle No 678 et la partie Est du chemin du Village (centre, Maison de Commune).

3. Concept d'aménagement

Il s'agit de revêtir la bande herbeuse existante au Nord de la chaussée, en accord avec les revêtements déjà posés au droit du carrefour, selon le plan annexé.

4. Descriptif des travaux

Sur la partie Ouest du trottoir, jusqu'au plateau surélevé, la bande herbeuse sera remplacée par une superstructure de trottoir.

Sur la partie Est du trottoir, soit au droit du plateau surélevé, la bande herbeuse sera remplacée par une superstructure de trottoir de teinte claire, identique au revêtement du carrefour. Sur ce secteur, le trottoir et la chaussée sont au même niveau.

Suppression de la tête de mur entre les Parcelles Nos 161 et 678.

Déplacement des candélabres en arrière-trottoir.

La largeur du trottoir est comprise entre 1.59 m. et 1.95 m.

Le trottoir aura une longueur de 76 m.

5. Impacts – Analyse sommaire

Emprise :

Une emprise de terrain d'environ 2 m² est à négocier avec les propriétaires de la Parcelle No 678 (servitude ou acquisition) afin d'assurer la continuité du trottoir, en direction du chemin des Terreaux.

Accès privés :

Les deux accès privés de la Parcelle No 161 ne sont pas modifiés.

Voirie souterraine :

L'aménagement projeté n'impliquera pas de modifications aux infrastructures souterraines situées dans le domaine public.

5. Coûts

	Objet	Montant total Fr.
1	Travaux	61'500.--
1.1	Travaux de génie civil	52'000.--
1.2	Equipement en éclairage public	9'000.--
1.3	Plantations	500.--
2	Honoraires	12'400.--
2.1	Ingénieur civil – Etude	7'600.--
2.2	Ingénieur civil – Travaux	3'800.--
2.3	Frais de notaire, frais de géomètre	1'000.--
3	Divers et imprévus	7'500.--
3.1	Frais de reprographie	500.--
3.2	Divers et imprévus, hausses non comprises, env. 10 %	7'000.--
3.3	Frais d'acquisition de terrain (env. 2m ²)	Non compris
	S/Total HT	81'400.--
4	TVA 8 % arrondie à	6'600.--
	TOTAL GENERAL TTC	88'000.--

7. Planning des travaux

Les travaux pourront se dérouler en mai ou juin 2015 à la suite des travaux actuellement en cours sur le chemin de la Judée, sous réserve de l'approbation du présent Préavis par le Conseil communal et du résultat de la mise à l'enquête publique du dossier, prévue entre le 18 février et le 19 mars 2015.

8. Examen préalable

Les Services de l'Etat ont préavisé positivement ce projet, présenté dans le cadre de l'examen préalable.

**9. Rapport sur le Postulat P.-O. Hornung et consorts
« Cheminement piétonnier Terreaux-Village-Gare
Le parcours du hérisson »**

Monsieur P.-O. Hornung, Conseiller communal, a déposé le 5 novembre 2014 un Postulat co-signé par 4 membres du Conseil communal. Ce dernier a décidé, dans sa séance du 20 novembre 2014, de prendre en considération ce Postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour rapport.

9.1 TEXTE DU POSTULAT

« À l'heure où la mobilité douce est au cœur de toutes les planifications urbanistiques, nous souhaitons mettre en évidence les carences affectant le cheminement réservé aux piétons sur le parcours cité en titre.

La vue aérienne (ill.1) montre les trottoirs existants (traits continus), les marquages au sol sur les chaussées (en pointillé) et les ruptures de continuité du réseau réservé aux piétons.

Nous mettons en évidence quelques secteurs problématiques qui méritent d'être corrigés. Partant des Terreaux vers le Sud et l'Est, jusqu'à la gare de Romanel:

Chemin des Terreaux: ne possède un trottoir que du côté Est. Pour rejoindre le chemin du Village il faut emprunter le passage "clouté" au droit de la parcelle 149 (Corbaz) 50 mètres au sud de ce carrefour.(photo 1). Ce passage aboutit sur trois parcelles privées dépourvues de trottoir ou de marquage au sol. Le parcours est donc interrompu. (photo 2) De plus, des places de parc ont été tolérées (autorisées?) rendant la jonction avec le trottoir du chemin du Village impossible (photo 3).

Les habitants de la partie nord des Terreaux sont dans l'impossibilité de rejoindre à pied le reste du village sinon en faisant le détour au-delà du cimetière (route du pont Félezin).

Chemin du village: à son départ, le trottoir (côté sud) marque un fort rétrécissement à la première maison (photo 4). La chaussée y est assez large à cet endroit, son étranglement 15 mètres plus loin ne pourrait-il pas être anticipé justement ici ?

Carrefour Judée-Village: Depuis son réaménagement, ce carrefour a été privé de son passage pour piétons (photo 5). Les ralentisseurs n'empêchent pas les voitures de l'emprunter à bonne allure. La couleur du revêtement ne distingue pas (plus) ce carrefour des routes y débouchant. Rien n'y incite les automobilistes à se soucier des piétons. La proximité des écoles, salle de sport et salle polyvalente de Prazqueron justifie pourtant que l'on s'en soucie.

Chemin de la Judée : Aucun trottoir ne dessert l'immeuble N° 3 ni l'accès au garage souterrain de l'ensemble Sous la Rotte. (photo 6).

Chemin du Village (suite): Jusqu'à la maison de commune, seul un trottoir existe au sud de la route. (photo 7) Au nord, un trottoir commence au droit des places de parc (parcelle 162) (photo 8). Pas de passage "clouté" pour assurer la continuité en traversant le chemin des Vernes, pourtant doté d'un trottoir des deux côtés (photo 9).

En face de la Villageoise, un curieux aménagement (provisoire?) est en place (photo 10). Une rampe étroite accédant à un marquage au sol, des piquets métalliques aboutissent à la traversée piétonne en face de la ludothèque. Cette installation est-elle conforme ? Les normes handicap sont-elles respectées? Cette rue est fréquentée par de nombreux piétons, notamment des enfants.

Le marquage au sol se prolonge devant les parcelles 109 et 38 sur le domaine public. Il s'interrompt là. (photo 11). Le trottoir sur la parcelle 40 est sur le domaine privé (Cottier).

La fin du chemin du Village n'est donc plus desservie que par le trottoir sud. Aucune jonction au nord avec la RC Lausanne-Echallens.

Carrefour Village route d'Echallens: La traversée (photo 12) (régie par des feux) vers le nord aboutit à un nouvel étranglement assorti d'un virage en "S" pour les piétons (bien malaisé en fauteuil roulant, où avec une poussette). Est-ce conforme aux normes?

Notons encore à propos de ce carrefour intensément fréquenté, que les séquences de feux pour les piétons provoquent des attentes exagérément longues. Ceci a pour conséquence que de nombreux usagers, notamment des enfants, s'impatientent et prennent le risque de traverser au rouge.

Chemin de la Source: Un marquage au sol se prolonge jusqu'à la voie ferrée. Là il ne traverse pas les rails pour accéder au quai direction Lausanne.

POSTULAT

Nous demandons à la Municipalité d'analyser, dans son ensemble, la gestion du cheminement piétonnier entre le chemin des Terreaux et la gare de Romanel, d'étudier l'opportunité des mesures à prendre pour l'améliorer et de dresser un rapport au Conseil Communal. »

Remarque : il est fait référence à un certain nombre de photos qui ont été uniquement présentées lors de la séance du Conseil communal du 20 novembre dernier.

9.2 RÉPONSE AU POSTULAT

- ✓ **Les postulants demandent à la Municipalité d'analyser, dans son ensemble, la gestion du cheminement piétonnier entre le chemin des Terreaux et la gare de Romanel et d'étudier l'opportunité des mesures à prendre pour l'améliorer.**

La Municipalité est tout à fait consciente de la situation décrite dans le postulat et le travail d'analyse et d'étude demandé a déjà été globalement réalisé de deux manières :

9.2.1 Concept d'aménagement

Dans le cadre du Préavis municipal N° 48/2010 intitulé « Carrefour Judée-Village : réaménagement du carrefour et remplacement des collecteurs EC », la Municipalité avait déjà précisé ce qui suit :

« L'étude de mise en valeur du chemin du Village et du carrefour Judée - Village s'est fondée notamment sur les principes et objectifs suivants :

- *Aménager les surfaces libres de construction entre la rue et la façade en renforçant le caractère public et minéral.*

- *Projeter une « promenade verte » entre les deux composantes du village ancien.*
- *Proposer des mesures de modération de trafic assurant une meilleure cohabitation entre les différents usagers. »*

Cet extrait des principes d'aménagement admis par la Municipalité pour la totalité du chemin du Village résulte d'une étude de M. Yves Blanc, du Bureau Plarel à Lausanne, urbaniste-conseil de la commune. La Commission d'urbanisme a été associée à cette réflexion. On peut signaler que dite commission a accompagné la Municipalité, le 23 avril 2009, pour une visite de trois aménagements récents de « rue du Village » en traversée de localité, soit à Assens, Eclépens et Reverolle.

C'est dans cet état d'esprit que les autres tronçons du chemin du Village seront réalisés.

9.2.2 Plan des investissements

En annexe des budgets de ces dernières années, différents montants sont d'ores et déjà prévus pour les investissements à réaliser ces prochaines années, visant à remédier aux chicanes tout à fait connues de la Municipalité du parcours piétonnier, et à vélo, entre Les Terreaux et la Gare de Romanel :

No.	PROJETS FUTURS - CREDITS A VOTER	Estimation crédit Fr.
	<u>GENIE CIVIL - ASSAINISSEMENT</u>	
5	Réaménagement zone gare	4'500'000.--
21	Réaménagement carrefour Vernes-Tilleuls	270'000.--
22	Réaménagement carrefour ch. du Village - Cousson	135'000.--
28	Réfection ch. des Terreaux	1'000'000.--

Ces différents montants estimés portés au Plan des investissements de ces prochaines années ne comprennent bien évidemment pas que l'aménagement du cheminement piétonnier entre le chemin des Terreaux et la gare de Romanel, mais notamment également une réfection de la chaussée, ainsi que des dispositifs permettant de modérer la circulation sur le chemin du Village.

Il sera tenu compte, dans la mesure du possible, des remarques formulées par les Postulants dans le cadre des études, qui permettront d'établir les préavis au Conseil communal pour les travaux susmentionnés.

Le trottoir faisant l'objet du présent préavis répond déjà à l'un des aménagements souhaités.

9.2.3 Planning des travaux

Il est à ce jour très difficile de préciser à quelles dates les différents travaux mentionnés ci-dessus pourront être réalisés. En effet, il y a lieu de signaler qu'ils sont notamment étroitement liés à des travaux de remplacement des conduites EC/EU (selon le PGGE une dépense annuelle moyenne de fr. 793'000.--), des conduites d'eau potable (dépense annuelle fr. 130'000.--) et d'aménagements électriques (dépense annuelle fr. 150'000.--).

Vu l'importance des montants susmentionnés, il y a lieu bien évidemment de tenir compte des possibilités financières de la commune ces prochaines années.

10. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 50/2015 adopté en séance de Municipalité du 16 février 2015;
- oui le rapport de la Commission technique;
- oui le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- 1) d'accepter le Préavis tel que présenté;
- 2) d'accorder le crédit de **Fr. 88'000.--**, représentant le montant total de ces travaux;
- 3) de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles;
- 4) d'amortir cette dépense sur une durée de 30 ans;
- 5) de prendre acte du rapport figurant sous point 9 ci-dessus en réponse au Postulat P.-O. Hornung et consorts du 5 novembre 2014, intitulé « *Cheminement piétonnier Terreaux-Village-Gare – Le parcours du hérisson* ».

La Municipalité

Municipal responsable : M. Denis Favre
Le Syndic : M. Edgar Schiesser

Romanel-sur-Lausanne, le 16 février 2015

Annexes : Plan des travaux projetés

COMMUNE DE ROMANEL SUR LAUSANNE



Carrefour Judée - Village

Aménagement du trottoir Nord

ETAT PROJETE

2745.10-101

DATE	DESS.	CONTR.
21.03.2013	ST	SJ
21.03.2014	ST	SJ
15.07.2014	ST	SJ
21.01.2015	NP	SJ
d		
e		
f		

ECHELLE 1:200

FORMAT 84 x 29.7 cm



Plan de base fourni par le bureau Parel Architectes et urbanistes associés SA, complété par relevés S+N de février 2010 et avril 2011

3

PLAN DRESSÉ POUR L'ENQUETE

Dressé par :

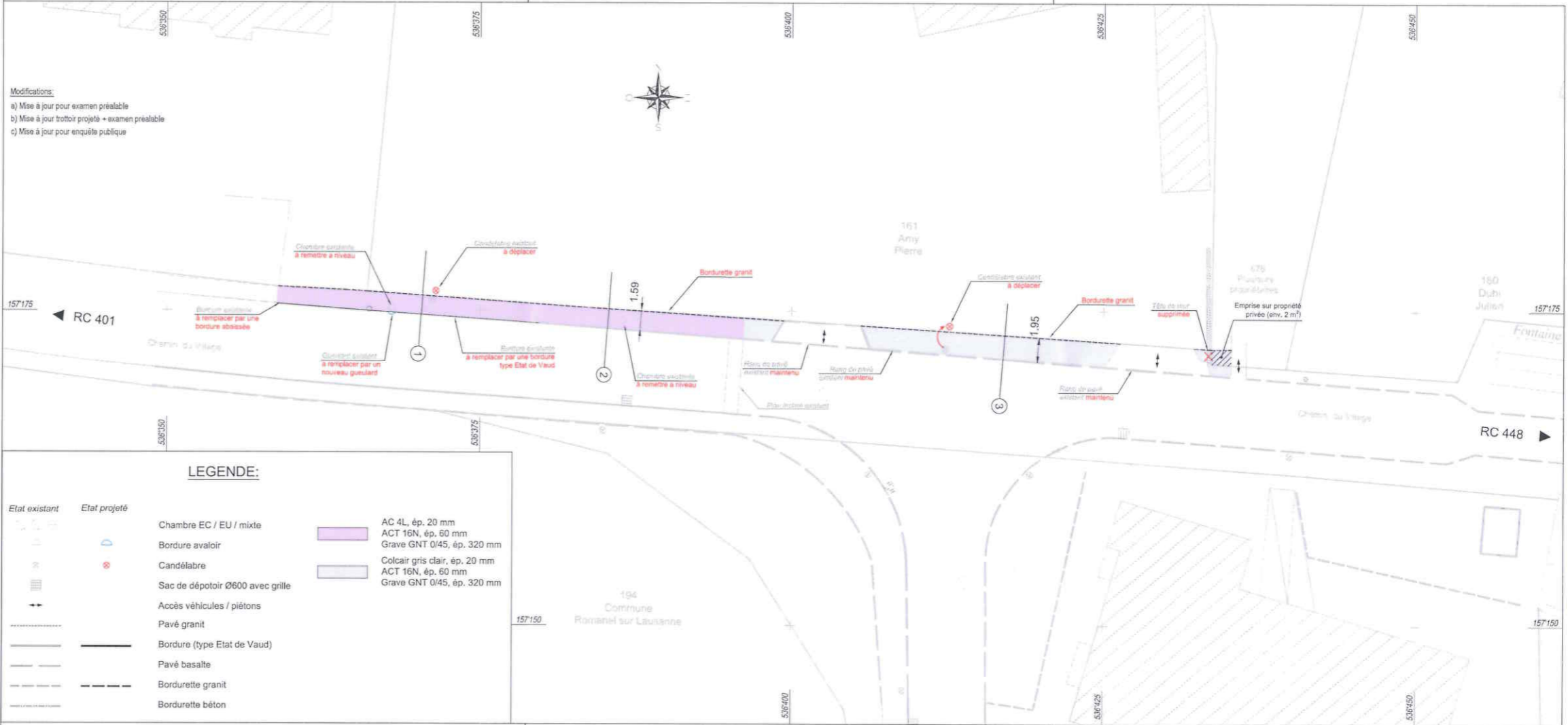
SCHOPFER & NIGGLI SA
Bureau d'Architecture et d'Urbanisme
St de Gervais 11 - 1000 Lausanne
Tél: 021 813 14 11 - Fax: 021 813 14 12
Email: info@schopfer-niggli.ch

Maitre de l'ouvrage

Commune de Romanel sur Lausanne

représentée par :

le Syndic : M. Edgar Schiesser
la Secrétaire : Mme Nicole Pralong



LEGENDE:

Etat existant	Etat projeté	Description
[Symbol]	[Symbol]	Chambre EC / EU / mixte
[Symbol]	[Symbol]	Bordure avaloir
[Symbol]	[Symbol]	Candélabre
[Symbol]	[Symbol]	Sac de dépotoir Ø600 avec grille
[Symbol]	[Symbol]	Accès véhicules / piétons
[Symbol]	[Symbol]	Pavé granit
[Symbol]	[Symbol]	Bordure (type Etat de Vaud)
[Symbol]	[Symbol]	Pavé basalte
[Symbol]	[Symbol]	Bordurette granit
[Symbol]	[Symbol]	Bordurette béton
[Symbol]	[Symbol]	AC 4L, ép. 20 mm ACT 16N, ép. 60 mm Grave GNT 0/45, ép. 320 mm
[Symbol]	[Symbol]	Colcair gris clair, ép. 20 mm ACT 16N, ép. 60 mm Grave GNT 0/45, ép. 320 mm